

**Vincent Barbier est nommé
Directeur Général Délégué du Pôle Voyages/Loisirs/Mobilité
de Mondial Assistance France
Il succède à Christophe Aniel qui est nommé CEO
de Mondial Assistance Chine**

Paris, le 19 septembre 2007 – Vincent Barbier est le nouveau Directeur Général Délégué du Pôle Voyages/Loisirs/Mobilité de Mondial Assistance France. Il remplace Christophe Aniel qui prend la tête de la filiale chinoise de Mondial Assistance à Pékin.

Entre 2002 et 2004, Christophe Aniel a largement contribué au développement et à la croissance de l'activité assurance voyage de la filiale de Mondial Assistance en Australie. De retour en France, il met l'innovation au cœur de son action et de l'élaboration de nouveaux produits tels que « Solutions », « Lifecarte », les Produits de Mobilité Professionnelle... Parallèlement d'importants partenariats sont mis en place avec des acteurs majeurs du tourisme comme Air France, Voyages-sncf.com sur les billets Prem's, le réseau Afat ou encore avec Wasteels. « *L'expérience de Christophe tant en France qu'à l'international, sa connaissance de nos différents produits et services sont autant d'atouts déterminants pour relever les défis à venir notamment celui de la Chine* », indique Didier Lebret, membre du Comité Exécutif de Mondial Assistance. « *Je me réjouis de l'arrivée de Vincent Barbier dans notre groupe* », poursuit-il « *Il a bâti sa carrière dans des sociétés de services de renom de secteurs que nous connaissons bien : les transports, les loisirs et le tourisme. Je suis convaincu qu'il saura contribuer au développement des activités de Mondial Assistance.* »

Christophe Aniel, 45 ans, diplômé de l'EDHEC débute sa carrière en 1985 chez Axa Assurances en tant qu'inspecteur commercial IARD et vie. Il entre ensuite chez Groupama où il occupe successivement les postes de responsable production en Ile de France et de responsable du marché des professionnels à Groupama Central jusqu'en 1997. Il est ensuite nommé responsable production des particuliers et professionnels chez Winterthur. Il rejoint Elvia en 1999 en tant que directeur technique, membre du comité de direction. En 2002, Christophe Aniel est promu directeur général adjoint de Worldcare, la nouvelle filiale australienne du groupe, en 2004 il rentre en France pour diriger Elvia France qui devient le pôle Voyage, Loisirs et Mobilité de Mondial Assistance France le 1^{er} janvier 2007.

Vincent Barbier, 48 ans, diplômé de l'ESCP débute sa carrière en 1982 chez Bongrain aux Etats-Unis. En 1984, il intègre le groupe Air France d'abord chez Jet Tours puis en Allemagne en tant que Directeur régional. Il retourne à Paris au moment de la fusion Air France / Air Inter en tant que Directeur des Ventes Paris puis Directeur des Ventes Tourisme et Groupes France. En 1998, il rejoint le Club Med, au poste de Directeur Commercial France puis Directeur Général Commercial Europe. En 2005, il est chez Pierre et Vacances comme Directeur Général Adjoint en charge des affaires commerciales.

Le groupe Mondial Assistance : une intervention toutes les 3 secondes, partout dans le monde.

Leader international de l'Assistance, de l'Assurance voyage et des services aux personnes, le groupe Mondial Assistance compte aujourd'hui plus de 8 550 salariés parlant près de 40 langues différentes et travaille dans le monde entier avec un réseau de 400 000 prestataires et 180 correspondants. 250 millions de personnes sont bénéficiaires de ses services, soit 4 % de la population mondiale. Les services du groupe sont proposés sur les cinq continents. Le groupe Mondial Assistance est membre de Allianz Group. www.mondial-assistance.com

Fort de sa double compétence d'assureur et d'assistant, **le pôle Voyages/Loisirs/Mobilité de Mondial Assistance France** propose une large gamme de produits complémentaires, annuels ou temporaires, adaptés à tous les types de déplacements, dans le cadre professionnel ou des loisirs. Grâce à une offre en parfaite adéquation avec son marché, Mondial Assistance France est l'interlocuteur privilégié des professionnels du tourisme (tour-opérateurs, agences de voyages, e-tourisme, compagnies de transport...), des entreprises, des courtiers et des compagnies d'assurance. www.mondial-assistance.fr

Contacts presse :
RUMEUR PUBLIQUE : 01 55 74 52 00
Pauline Florentin / Stéphanie Muthélet

Mondial Assistance
Léonor de Coëtlogon
Tél. : 01 53 25 53 18

Réserve :

Certains des énoncés contenus dans le présent document peuvent être de nature prospective et fondés sur les hypothèses et les points de vue actuels de la Direction de la Société. Ces énoncés impliquent des risques et des incertitudes, connus et inconnus, qui peuvent causer des écarts importants entre les résultats, les performances ou les événements qui y sont invoqués, explicitement ou implicitement, et les résultats, les performances ou les événements réels. Une déclaration peut être de nature prospective ou le caractère prospectif peut résulter du contexte de la déclaration. De plus, les déclarations à caractère prospectif se caractérisent par l'emploi de terme comme " peut ", " va ", " devrait ", " s'attend à ", " projette ", " envisage ", " anticipe ", " évalue ", " estime ", " prévoit ", " potentiel ", ou " continue ", ou par l'emploi de termes similaires. Les résultats, performances ou événements prospectifs peuvent s'écarter sensiblement des résultats réels en raison, notamment (i) de la conjoncture économique générale, et en particulier de la conjoncture économique prévalant dans les principaux domaines d'activités du groupe Allianz et sur les principaux marchés où intervient la Société, (ii) des performances de marchés financiers, y compris des marchés émergents, (iii) de la fréquence et de la gravité des sinistres assurés, (iv) des taux de mortalité et de morbidité, (v) du taux de conservation des affaires, (vi) de l'évolution des taux d'intérêt, (vii) des taux de change, notamment du taux de change EUR/USD, (viii) de la concurrence, (ix) des changements des législations et des réglementations, y compris pour ce qui a trait à la convergence monétaire ou à l'Union Monétaire Européenne, (x) des changements intervenants dans les politiques des Banques Centrales et/ou des Gouvernements étrangers (xi) des effets des acquisitions et de leur intégration et (xii) des facteurs généraux ayant une incidence sur la concurrence, que ce soit sur le plan local, régional, national et/ou mondial.

Les questions abordées dans le présent document peuvent en outre impliquer des risques et des incertitudes dont la société Allianz AG est régulièrement amenée à faire état dans les documents qu'elle soumet à la Securities and Exchange Commission. La société Allianz AG n'est pas obligée de mettre à jour les informations prospectives contenues dans le présent document.